

Première édition  
2008-12-01

**AMENDEMENT 1**  
2016-03-15

---

---

**Engins de terrassement — Essais  
de laboratoire et exigences de  
performance des structures de  
protection des pelles —**

Partie 2:

**Structures de protection au  
retournement (ROPS) pour pelles de  
terrassement de plus de 6 t**

**AMENDEMENT 1**

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016)

[20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016)

*Earth-moving machinery — Laboratory tests and performance  
requirements for protective structures of excavators —*

*Part 2: Roll-over protective structures (ROPS) for excavators of over 6 t*

*AMENDMENT 1*



Numéro de référence  
ISO 12117-2:2008/Amd.1:2016(F)

© ISO 2016

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 12117-2:2008/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
[copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
[www.iso.org](http://www.iso.org)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd951-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, Sous-comité SC 2, *Sécurité, ergonomie et exigences de sécurité*.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 12117-2:2008/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016>

# Engins de terrassement — Essais de laboratoire et exigences de performance des structures de protection des pelles —

## Partie 2: Structures de protection au retournement (ROPS) pour pelles de terrassement de plus de 6 t

### AMENDEMENT 1

Page 25, 9.3

Modifier le contenu de l'étiquette comme suit:

L'étiquette doit indiquer ce qui suit:

- a) la raison sociale et l'adresse complète du fabricant de la ROPS et, le cas échéant, de son mandataire;<sup>1)</sup>
- b) la désignation de la ROPS, le cas échéant;<sup>2)</sup>
- c) le marquage obligatoire, si applicable;<sup>2) 3)</sup>
- d) la désignation de la série ou du type/modèle d'engins pour lesquels la ROPS est conçue;
- e) le numéro de série, s'il existe;<sup>2)</sup>
- f) l'année de construction, à savoir l'année au cours de laquelle le processus de fabrication a été achevé;<sup>2)</sup>
- g) masse maximum de l'engin,  $m$ , pour lequel la structure ROPS satisfait toutes les exigences de performance de la présente Norme internationale;
- h) le ou les numéros de Normes internationales dont toutes les exigences de performance sont satisfaites par la structure;
- i) toute autre information jugée nécessaire (par exemple informations relatives au montage, aux réparations ou au remplacement).

Page 27, A.4.2

Remplacer la référence «8.1.2» par «8.1».

Version française:

Modifier le titre de la norme «Partie 2: Structures de protection au retournement (ROPS) pour **pelles de terrassement** de plus de 6 t»

1) La DIRECTIVE 2006/42/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 mai 2006 explique que «mandataire» signifie toute personne physique ou morale établie dans la Communauté ayant reçu un mandat écrit du fabricant pour accomplir en son nom tout ou partie des obligations et des formalités liées à la présente directive.

2) Cela est applicable aux ROPS vendues par un fabricant de ROPS autre que le fabricant de l'engin original.

3) Pour les engins et produits associés censés être commercialisés dans l'EEE, il s'agit des marquages CE, tels que définis dans la (les) Directive(s) européenne(s) applicable(s), par exemple la Directive Machines.

par «Partie 2: Structures de protection au retournement (ROPS) pour **pelles hydrauliques** de plus de 6 t».

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 12117-2:2008/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 12117-2:2008/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 12117-2:2008/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/990dd931-14ac-48fd-8482-20fa80d9a935/iso-12117-2-2008-amd-1-2016>